

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 527 4 avril 2007

SOMMAIRE

2D Holding S.A 25294	Les Trois Effe S.A
4BQ for Business Quality, S.à r.l 25285	Luxair Executive S.A 25254
Alcantara S.A	Luxor Holdings S.à r.l25252
Atalys S.à r.l	Melchemie Group B.V25260
Axel S.A25278	Mellux Financial Services S.à r.l 25260
Chiu Ming S.A	MSEOF Bayerstrasse S.à r.l 25292
Comline Investment S.A	Naiad Property S.à r.l 25252
Crane International Capital S.à r.l 25251	Naiad Property S.à r.l 25252
Delano Consulting 25278	Nemea Immobilière S.A25254
Delfin S.à r.l	Ode International Publishers S.N.C 25268
Doria S.à r.l	Oeste International S.A25291
DSA S.à r.l	Pinnacle Founders Holdings S.à r.l 25285
Ekowood S.A	Prisma Energy Luxembourg S.à r.l 25259
Elistart S.A 25259	Pro Wert Holding S.A
Elmo International S.à r.l 25251	Restaurant Belle Vue de Chine Sàrl 25257
Erco Investissements S.A 25290	Restaurant Grande Asie Sàrl25258
Essenzia S.A	Restaurant La Bonne Fortune S.àr.l 25259
Eterna S.A	Restaurant Zhuang Yuan S.à r.l 25255
Forster Luxemburg GmbH25254	Saltsea S.A
Freedomland - ITN Investments S.A 25287	Sarlat S.A
Gabrifin S.A	SBRE Capmark Holdco25285
Genpact International25284	SOMARFI (Société Maritime de Finance-
GSCP 2000 Eurovision Holding S.à r.l 25287	ment) S.A
Hong Kong Island s.à r.l	Steady Finance Corporation S.A 25275
Ibergel Sàrl25258	Synapsis S.A
Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l.	Synapsis S.A
25255	Synapsis S.A
Jing Tai S.àr.l	
	Tipper Holding S.A
La Prosperité S.à r.l	-
Lazarus S.A	
León Participationes Argentinas	Wegu-Device Furone



Synapsis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.726.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024707/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11158. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Synapsis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.726.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024708/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11161. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Synapsis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.726.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024709/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11162. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

León Participationes Argentinas, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.192.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration

Par résolution du 22 décembre 2006, les administrateurs de LEON PARTICIPATIONES ARGENTINAS («la Société») ont décidé:

- 1. de prendre connaissance de la démission de Monsieur Philippe Roblique de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 22 décembre 2006.
- 2. de nommer Monsieur Pierre Chazerain, Directeur Général, avec adresse au 20, place de la Défense, F-92050 Paris La Défense, en tant qu'administrateur de la Société et Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 22 décembre 2006 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007025122/257/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10871. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.



SOMARFI (Société Maritime de Financement) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.410.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024710/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11213. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Crane International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.655.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2007.

D. van der Molen.

Référence de publication: 2007024711/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11263. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Elmo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.715.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007024712/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11242. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Comline Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.164.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

COMLINE INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025034/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.



Luxor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 72.567.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007024713/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11258. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Naiad Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.612.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA / CMS MANAGEMENT SERVICES SA

Gérant / Gérant

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007024714/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11247. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Naiad Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.612.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA / CMS MANAGEMENT SERVICES SA

Gérant / Gérant

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007024715/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11253. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Alcantara S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.035.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALCANTARA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 8 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 382 du 12



octobre 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1171 du 7 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Lutgen, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Augmentation de capital de la société à concurrence de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (1.000.000,- EUR) à un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de la société de réserves disponibles d'un montant de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR).
 - 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
 - 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (1.000.000,- EUR) à un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au compte capital de la société d'un montant de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) montant à prendre dans le compte réserve de la société.

L'existence desdites réserves a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par une situation comptable de la société en date du 15 décembre 2006.

Laquelle situation comptable restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1** er alinéa. Le capital social est fixé à un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR) représenté par cent (100) actions ordinaires de catégorie A et par neuf cents (900) actions de catégorie B, rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, P. Lutgen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 29, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Référence de publication: 2007025310/220/65.

(070019065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Forster Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 2, rue du Camping.

R.C.S. Luxembourg B 92.705.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Signature.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007024716/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09199. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Nemea Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 41.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEMEA IMMOBILIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024717/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00041. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Luxair Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.770.

Extrait du procès -verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunie le 8 mai 2006 à 16.00 heures

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Michel Strock ainsi que de la société LUXAIR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AERIENNE S.A. en tant qu'administrateurs.

Cinquième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs

- M. Adrien Ney, Directeur Général, Président du Comité de Direction de LUXAIR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AERIENNE S.A., né le 6 mai 1957 à Dudelange, demeurant à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg
- M. Martin Isler, Directeur Général Adjoint Airline, de LUXAIR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AERIENNE S.A., né le 26 mars 1956 à Zurich, demeurant à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg

Leurs mandats viendront à l'expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Le conseil d'administration se compose dorénavant de MM. Martin Isler, Adrien Ney, René Cluster et Norbert Friob.

Sixième résolution

L'Assemblée donne le mandat de commissaire pour le terme d'une année à PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007.



Pour extrait conforme

R. Closter

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007025104/2310/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00369. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Wegu-Device Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.203.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024718/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00021. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Ekowood S.A., Société Anonyme,

(anc. TSH Parquet S.A.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

EKOWOOD S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024719/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09512. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Restaurant Zhuang Yuan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 8, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.252.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024720/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00371. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.960.

Il est porté à la connaissance de tiers qu'en date du 13 décembre 2006, la société INVENERGY WIND EUROPE LLC, avec siège social au One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, Illinois 60606, a cédé 125 parts sociales de la société INVENERGY WIND TURBINE EUROPE, S.à r.l, ayant son siège social au 117, route d'Arlon à L-8009 Strassen à INVE-



NERGY WIND EUROPE S.à r.l. avec siège social au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.947.

Strassen, le, 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007025103/1267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Sarlat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.111.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024721/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Jing Tai S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 59, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 94.924.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024742/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00405. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

DSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 80.178.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024743/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00402. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Saltsea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.476.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2007

La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'an 2009.



Pour extrait sincère et conforme

SALTSEA S.A.

R. Reggiori / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007025184/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Chiu Ming S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3549 Dudelange, 9, rue Rivière.

R.C.S. Luxembourg B 91.935.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024744/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00400. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Restaurant Belle Vue de Chine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4460 Soleuvre, 103, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.287.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007024745/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00397. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Hong Kong Island s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6731 Grevenmacher, 4, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.467.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024746/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00392. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Tipper Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.776.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2007

La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'an 2007.



Pour extrait sincère et conforme TIPPER HOLDING S.A. M. Kara / J.-M. Heitz Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007025185/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Restaurant Grande Asie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 17, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 105.813.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024747/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00387. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Ibergel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, Zone d'Activités Poudrerie. R.C.S. Luxembourg B 109.870.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007024748/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00386. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

La Prosperité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 16, rue du Brill. R.C.S. Luxembourg B 99.329.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024749/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00382. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Lazarus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis. R.C.S. Luxembourg B 104.312.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 janvier 2007

La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'an 2007.



Pour extrait sincère et conforme

LAZARUS S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007025186/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Restaurant La Bonne Fortune S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 65, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 60.300.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024751/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00374. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Elistart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.380.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007024754/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10490. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Prisma Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 103.181.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024762/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11101. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Essenzia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.679.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

ESSENZIA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025201/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Melchemie Group B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.943.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024763/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00242. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Mellux Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 82.902.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024764/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00240. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

V-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 114.032.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V-LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024771/1142/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00151. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

KPI Investment Property 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 123.902.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of January.

Before Me, Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



There appeared:

1) BGP INVESTMENT S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.795.

here represented by Mrs. Cécile Camodeca, private employee, with professional address in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

by virtue of a proxy with power of substitution given on January 9, 2007,

hereself here represented by Mr. Raymond Thill, «maître en droit», with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of substitution given on January 18, 2007.

2) Mr. Wolfgang Barg born on 26 September 1950 at Mühlheim-Ruhr (Germany) and with professional adress at Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany)

here represented by Mrs. Cécile Camodeca, private employee, with professional address in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

by virtue of a proxy with power of substitution given on January 8, 2007,

hereself here represented by Mr. Raymond Thill, «maître en droit», with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of substitution given on January 18, 2007.

Said proxies with substitution, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name KPI INVESTMENT PROPERTY 50 S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

- 3.1. The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.
- 3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

- 3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:
- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise:
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;



- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, Jhoweyer without taking advantage of the Act of July 31,1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) Shares of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.
- 5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).
 - 5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

- 7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.
- 7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.
- 7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III.- Management, Representation

Art. 8. Management.

- 8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.
- 8.2. The Manager(s) need not be Shareholders. The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

- 9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.
- 9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

- 11.1. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers .

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.



- 12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- 12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.
- 12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV .- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.

- 13.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.
- 13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V.- Business year

Art. 14. Business Year.

- 14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.
- 14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of dividends.

- 15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.
 - 15.5. The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution.

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

- 17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.
- 17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
BGP INVESTMENT S.à r.l	235
Mr. Wolfgang Barg	15
Total: two hundred and fifty	

All the shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the Notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand four hundred (2,400.-) euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT S.à r.l. and Mr. Wolfgang Barg, representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed as Manager for an undetermined period:
- BGP INVESTMENT, S.à r.l., having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.795.
 - 2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795,

ici représentée par Madame Cécile Camodeca, employée privée, avec adresse professionnelle au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 9 janvier 2007,

elle-même ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une pouvoir de substitution donnée le 18 janvier 2007.

2) Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne), adresse professionnelle à Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany),

ici représenté par Madame Cécile Camodeca, employée privée, avec adresse professionnelle au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 8 janvier 2007,

elle-même ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une pouvoir de substitution donnée le 18 janvier 2007.

Lesquelles procurations avec substitution resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.



Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I.- Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1 er . Dénomination.

1.1. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI INVESTMENT PROPERTY 50 S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3. Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.
- 3.2. La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toute société, qui serait actionnaire, direct ou indirect, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (auxquelles il est ci-après fait référence comme les Sociétés Apparentées).

Pour les besoins de cet Article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société directement ou indirectement détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- 3.3. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:
- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand
- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds par, y compris mais non limité à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes et conditions jugés adéquats avec ou sans sûreté;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs de l'entreprise (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par le droit luxembourgeois;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois vouloir bénéficier du régime fiscal particulier de la Loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

II.- Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.
- 5.2. Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.



5.3. Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1. Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

- 7.1. En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.
- 7.2. En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.
- 7.3. De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III.- Gestion, Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

- 8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.
- 8.2. Le Gérant n'a pas besoin d'être Associé. Le Gérant est révocable à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

- 9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.
- 9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1. La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

- 11.1. Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoirs) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.
- 11.2. Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

- 12.1. En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.
- 12.2. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.
- 12.3. Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par telefax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.
- 12.4. Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.
- 12.5. L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.
- 12.6. Une décision écrite, signé par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.
- 12.7. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée partout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV.- Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1. L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.



Parts

- 13.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.
- 13.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V.- Exercice social

Art. 14. Exercice Social.

- 14.1. L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 14.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Dividendes.

- 15.1. Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 15.2. Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.3. Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.
 - 15.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.
- 15.5. Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

- 17.1. La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.
- 17.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable.

18.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 Décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	rarts
s	ociales
BGP INVESTMENT S.à r.l.	235
Mr. Wolfgang Barg	15
Total: deux cent cinquante	250

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille quatre cents (2.400,-) euros.



Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BGP INVESTMENT S.à r.l. et Monsieur Wolfgang Barg, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée comme Gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- BGP INVESTMENT S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31 CS, fol. 65, case 9. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007025000/230/403.

(070018624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Ode International Publishers S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.921.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- 1. UITGEVERIJ BENTOTA B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Veerhaven 12c (3016CJ), and registered with the Register of the Chamber of Commerce of Rotterdam, under number 24252408, and
- 2. ODE INTERNATIONAL PUBLISHERS HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company formed and duly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg,

both here represented by Maître Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on December 22, 2006.

Which proxies shall be signed ne varietur by the person representing the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named parties, represented as said above, has requested the undersigned notary to document as follows the articles of association of a «société en nom collectif», which they declare to be established.

- **Art. 1.** There is hereby established a société en nom collectif (hereafter the «partnership») which will be governed by the laws pertaining to such partnership, and by the present articles of association.
 - Art. 2. The partnership's name is ODE INTERNATIONAL PUBLISHERS S.N.C.
 - **Art. 3.** The partnership shall have as its business purpose:
- a) the acquisition, the holding, the administration and the disposal of intellectual property rights, including trade marks, copyright, know-how, patents and generally all types of intellectual property;
- b) the partnership may in particular grant licenses or sublicenses, with respect to all intellectual property rights held, and receive corresponding payments of royalties;
- c) the partnership may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies;
 - d) the partnership may borrow in any form;



e) in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. The registered office of the partnership is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the partners.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the partnership's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the partnership which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The partnership is established for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by the unanimous resolution of the partners' meeting representing the entire partnership capital.

Art. 6. The capital of the partnership («partnership capital») is fixed at € 1,078,800.- (one million seventy-eight thousand eight hundred euro), represented by 10,788.- (ten thousand seven hundred eighty-eight euro) partnership interests of € 100.- (one hundred euro) each.

The partnership capital may be increased or reduced by a unanimous resolution of the Partners.

Art. 7. The transfer of partnership interests inter vivos to other partners or to third parties is conditional upon the unanimous approval of the general partners' meeting representing the whole partnership capital.

Transfers of partnership interests mortis causa to other partners or to third parties are conditional upon the unanimous approval of the general partners' meeting representing the whole partnership capital belonging to the surviving partners.

If the transfer is not approved in either case, the remaining partners have a pre-emption right proportional to their participation in the remaining capital for a duration of two months after the refusal of approval.

Each unexercised pre-emption right inures proportionally to the benefit of the other partners for a duration of three months after the refusal of approval. If the pre-emption right is not exercised in total or in part, the initial transfer offer is automatically accepted at least for the partnership interests which have not been acquired by the existing partners.

Each transfer of partnership interests has to respect article 1690 of the civil code.

An interest in the partnership cannot be redeemed unless the partnership is dissolved or all the partners agree.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each partner may, with the previous approval of the other partners, make cash advances to the partnership through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the partner who has made the cash advance and the partnership. They will bear interest at a rate fixed by the general partners' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a partner in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the partner will be recognized as a creditor of the partnership with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 9.** The declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a partner will not put an end to the partnership.
- **Art. 10.** The partnership is managed and administered by one or several managers, whether partners or third parties. Powers of a manager are determined by the general partners' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general partners' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the partnership's transactions within the limits of the objects of the partnership and to represent the partnership in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the partnership, who are entitled to bind the partnership by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

The board of managers may take resolutions only if the majority of the managers at least is present or represented.

Each manager may be represented by another manager. A manager may nevertheless represent one of his colleagues only. Any participation by telephone, video or telephone conference or by any other means of non-physical presence at the board meeting is permitted.

Art. 11.

- 11.1. The managers may approve the making of interim distributions.
- 11.2. On or before December 31 each year, the managers will calculate the estimated profits in anticipation of the adoption of the annual accounts. The profit and loss account, balance sheet and the notes to the accounts, will be drawn up in conformity with Luxembourg accounting law.



- 11.3. Profits to be distributed to the partners in accordance with article 11.4. of the present articles of association, must be paid to the respective bank accounts of the partners opened with a bank designated by each of the partners (the «Partner's Account»). To the extent that any interim distributions have exceeded the profits evidenced in the annual accounts, such excess shall be repayable by each partner.
- 11.4. On December 31 of each year, the management shall determine the Partnership profits, as well as the proportion of profits attributable to each partner (the «Partner's Profit Share») according to his participation in the Partnership. The partners will then decide between them the amount to be distributed to each partner, such amounts, if any, to be proportionate to and not to exceed in any case each Partner's Profit Share, unless unanimously agreed otherwise by the partners. Any profits which are not distributed will remain in the Partnership.
- 11.5. For the purpose of determining the amount of profits attributable to each partner in accordance with article 11.4 for a given financial year, and only for that purpose, in the event that additional capital is contributed to the Partnership by one or more partners in the course of that financial year, the financial year shall be treated as if it had been separated into two or more periods (as the case may be), each period except the last ending on the date on which additional capital was contributed, and the final period ending on the last day of the financial year. The amount of profits accruing during each period shall be determined, and the proportion of profits attributable to each partner for that period shall be calculated accordingly. The Partner's Profit Share of each partner for the financial year shall be the sum of the proportion of profits attributable to that partner for each period.
- 11.6. The amount of losses incurred in any financial year shall, if and so far as these cannot be debited to a reserve, without any act or resolution of the Partners be recovered from the partners in proportion to their respective participation in the Partnership for the financial year in question. The method of calculation of the proportion of losses attributable to each partner shall be the same as the method of calculation applicable to profits.
- 11.7. Notwithstanding the provisions of the preceding paragraphs, the partners may unanimously agree that losses will be borne by them in a proportion other than by reference to their respective interests in the Partnership.
- **Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the partnership; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- Art. 13. There is one vote per partnership interest. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by partners representing more than half of the partnership capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association require the unanimous approval of the general partners' meeting representing the whole partnership capital.
 - Art. 14. The partnership's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the partners.
- **Art. 16.** Each partner may inspect the annual accounts at the registered office of the partnership during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 17.** Each year the partners will vote on the approval of the accounts of the preceding year in their partners' meeting.
- **Art. 18.** In the event of the dissolution of the partnership for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the partners.

When the partnership's liquidation is closed, the partnership's residual assets will be distributed to the partners proportionally to the partnership interests they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly.

- **Art. 19.** Any litigation which will occur during the liquidation of the partnership, either between the partners themselves or between the manager(s) and the partnership, will be settled, insofar as the partnership's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.
- **Art. 20.** In cases where any partner incurs costs on behalf of the partnership, that partner can recover a share of those costs in proportion to the partnership interests.
 - Art. 21. The partners will be jointly and severally liable, without limit.
- **Art. 22.** The provisions of Luxembourg Law will apply in respect of all matters for which no specific provision is made in the present articles of association.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of incorporation and will end on December 31, 2007.



Subscription - Payment

The partnership interests have been subscribed as follows:

1. UITGEVERIJ BENTOTA B.V., prenamed, ten thousand seven hundred thirty eight partnership interests

10,738

2. ODE INTERNATIONAL PUBLISHERS HOLDING S.à r.l., prenamed, fifty partnership interests

Total: ten thousand seven hundred eighty eight partnership interests

10,788

The subscribers state and acknowledge that each partnership interest has been fully paid up by a contribution in cash of five thousand euro $(5,000.- \mbox{\ensuremath{\mathfrak{E}}})$ and by a contribution in kind having a value of one million seventy three thousand eight hundred euro $(1,073,800.-\mbox{\ensuremath{\mathfrak{E}}})$, evidences hereof having been given to the undersigned notary.

The intellectual property rights contributed by UITGEVERIJ BENTOTA B.V. to ODE INTERNATIONAL PUBLISHERS S.N.C. comprise:

- trade mark of ODE registered in Australia;
- trade mark of ODE registered in Benelux;
- trade mark of ODE registered internationally;
- trade mark of ODE registered in United States of America;
- the domain name www.odemagazinerade.com, the domain name www.ode.nl, the domain name www.ode.net, and generally all other intellectual rights owned by UITGEVERIJ BENTOTA B.V. which pertain to the publishing of ODE International Magazine, including the cover, design, lay-out, typography, color, editorial style, nature of the content, all the foregoing including any changes therein.

The intellectual property rights are valuated at one million seventy three thousand eight hundred euro (1,073,800.-€). This valuation has been confirmed to the notary by a certificate of the board of managers of UITGEVERIJ BENTOTA B.V.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, is estimated to about € 14,000.-.

Extraordinary general meeting of the partners

Immediately after the formation of the partnership, the partners, duly represented, representing the entire partnership capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions after having acknowledged that they have been validly convened with full knowledge of the agenda and after having deliberated.

First resolution

- 1. The number of managers is set at 1 (one);
- 2. Mr Hans De Graaf, born on April 19, 1950 in Reeuwijk, the Netherlands, bank employee, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, is appointed as manager for an unlimited duration. The partnership is bound in all circumstances, within the limits of the partnership objects of the partnership, by the sole manager's sole signature.

Second resolution

The registered office of the partnership is established at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows French and English, states herewith that on request of the proxy holder the present formation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the undersigned notary by name, given name, status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. UITGEVERIJ BENTOTA B.V., une «limited liability company» constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Veerhaven 12c (3016CJ), et enregistrée au «Register of the Chamber of the Commerce» de Rotterdam sous le numéro 24252408; et



2. ODE INTERNATIONAL PUBLISHERS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée et dument existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Les sociétés précitées sont représentées par Maître Jean Steffen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données le 22 décembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société en nom collectif et en arrêter les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société en nom collectif (ci-après SNC) qui sera régie par les lois régissant les sociétés en nom collectif et par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la SNC est ODE INTERNATIONAL PUBLISHERS S.N.C.

Art. 3. La SNC aura pour objet:

- a) l'acquisition, la détention, l'administration et la disposition de droits de propriété intellectuelle, incluant marques de commerce, les droits d'auteur, le savoir-faire, les brevets d'invention et généralement tous types de propriété intellectuelle;
- b) la SNC peut en particulier concéder des licences d'exploitation ou des sous licences, dans le respect des autres droits de propriété intellectuelle détenus, et recevoir le paiement des redevances correspondantes;
- c) la SNC peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de tout autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.
 - d) la SNC peut emprunter sous toutes les formes;
- e) d'une façon générale, elle peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la SNC est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché du Luxembourg par simple décision des associés.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la SNC. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la SNC qui sera le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 5. La SNC est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une résolution à l'unanimité de l'assemblée des associés représentant la totalité du capital.

Art. 6. Le capital de la SNC est fixé à 1.078.000,- € (un million soixante-dix-huit mille huit cent euros), représenté par 10.788 (dix mille sept cent quatre-vingt-huit) parts de 100,- € (cent euros) chacune.

Le capital de la SNC peut être augmenté ou réduit par décision unanime des associés.

Art. 7. Le transfert de parts de la SNC inter vivos à d'autres associés ou à des tiers est soumis à l'approbation unanime de l'assemblée générale représentant la totalité du capital de la SNC.

Le transfert de parts de la SNC mortis causa à d'autres associés ou à des tiers est soumis à l'approbation unanime de l'assemblée générale représentant la totalité du capital de la SNC appartenant aux associés survivants.

Si le transfert n'est pas approuvé dans n'importe lequel de ces cas, les associés restants ont un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital restant, pour une durée de deux mois après le refus de l'approbation.

Chaque droit de préemption non exercé renforce proportionnellement le droit des autres associés, pour une durée de trois mois après le refus de l'approbation. Si le droit de préemption n'est pas exercé, en totalité ou en partie, l'offre initiale de transfert est automatiquement acceptée au moins pour les parts qui n'ont pas été acquises par des associés existants.

Chaque transfert de parts doit respecter les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Une participation dans la SNC ne peut être rachetée à moins que la SNC soit dissoute ou que tous les associés l'acceptent.

Art. 8. En sus de son apport en capital, chaque associé peut, avec l'approbation préalable de tous les autres associés, faire des avances en numéraire à la SNC par le biais de son compte courant d'associé.



Les avances seront comptabilisées dans un compte courant spécifique entre l'associé qui a fait l'avance et la SNC. Elles porteront intérêt à un taux déterminé par l'assemblée générale des associés à la majorité des deux-tiers. Ces intérêts seront comptabilisés en dépenses d'exploitation.

Les avances accordées par un associé dans les formes déterminées par cet article ne seront pas considérées comme un apport supplémentaire et l'associé sera considéré comme un créancier de la SNC pour le montant de l'avance et des intérêts courus.

- Art. 9. La déclaration de minorité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettront pas fin à la SNC.
- **Art. 10.** La SNC est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement associés. Les pouvoirs du (des) gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés qui le(s) nomme. Le mandat de gérant est accordé jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité des votes.
- Le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour conclure les transactions de la SNC, dans les limites de l'objet social de la SNC et de la représenter en justice et autrement.
- Le(s) gérant(s) peut (peuvent) désigner des mandataires de la SNC, qui sont autorisés à engager la SNC par leur seule signature, mais seulement dans les limites déterminées par leur procuration.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité des gérants au moins est présente ou représentée.

Chaque gérant peut être représenté par un autre gérant. Un gérant ne peut néanmoins représenter qu'un de ces collègues seulement. La participation aux réunions du conseil de gérance par téléphone, vidéo-conférence, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de représentation sans présence physique est autorisée.

Art. 11.

- 11.1. Les gérants peuvent approuver la distribution de dividendes intérimaires.
- 11.2. Le ou avant le 31 décembre de chaque année, les gérants calculeront les profits estimés en anticipation de l'adoption des comptes annuels. Le compte de pertes et profits, le bilan et les notes aux comptes seront établis en conformité avec la loi comptable luxembourgeoise.
- 11.3. Les profits à distribuer aux associés conformément à l'article 11.4 des présents statuts seront à payer sur les comptes en banque respectifs des associés ouverts auprès d'une banque désignée par chacun des associés (les «Comptes d'Associés»). Dans la mesure où un dividende intérimaire a dépassé les profits dégagés par les comptes annuels, ce dépassement devra être remboursé par chaque associé.
- 11.4. Le 31 décembre de chaque année, les gérants détermineront les profits de la SNC, ainsi que la proportion des profits attribuée à chaque associé («la Part de bénéfice d'associé») selon sa participation dans la SNC. Les associés décideront alors entre eux du montant à distribuer à chaque associé, ces montants, s'il en est, seront proportionnels et n'excèderont en aucun cas la «Part de bénéfice d'associé», sauf s'il en est autrement décidé à l'unanimité par les associés. Tout profit qui n'est pas distribué restera dans la SNC.
- 11.5. Pour la détermination du montant de profits attribuable à chaque associé selon l'article 11.4 pour une année sociale déterminée, et seulement dans ce but, dans le cas où des apports en capital supplémentaires sont réalisés au profit de la SNC par un ou plusieurs associés dans le courant d'une année sociale, l'année sociale doit être traitée comme si elle avait été divisée en deux ou plusieurs périodes (selon le cas), chaque période excepté la dernière se terminant à la date à laquelle un apport supplémentaire a été réalisé, et la période finale se terminant le dernier jour de l'exercice social. Le montant de profits courant pendant chaque période sera déterminé, et la proportion de profits attribuable à chaque associé pour cette période sera calculée conformément. La Part de bénéfice d'associé de chaque associé pour l'exercice social sera la somme des fractions de profits attribuables à cet associé pour chaque période.
- 11.6. Le montant des pertes subies lors de tout exercice social seront, si et dans la mesure où elles n'ont pu être déduites d'une réserve, sans aucun acte ni résolution des Associés, seront comblées par les associés en proportion de leur participation respective dans la SNC pour l'année sociale en question. La méthode de calcul de la proportion de pertes attribuable à chaque associé est la même que la méthode de calcul applicable aux profits.
- 11.7. Nonobstant les dispositions des paragraphes précédents, les associés peuvent unanimement décider que les pertes seront supportées par eux autrement que par référence à leurs intérêts respectifs dans la SNC.
- **Art. 12.** Aucun gérant ne contracte en son nom personnel en raison de ses fonctions et des engagements valablement conclus au nom de la SNC; en sa qualité d'agent il n'est responsable que dans le cadre de l'exercice de son mandat.
- **Art. 13.** Chaque part de SNC donne droit à un vote seulement. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Néanmoins, les décisions modifiant les statuts de la SNC requièrent l'unanimité de l'assemblée générale des associés représentant la totalité du capital de la SNC.
 - Art. 14. L'année sociale de la SNC commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
 - Art. 15. Chaque année, le 31 décembre, les gérants établissent les comptes annuels et les soumettent aux associés.



- **Art. 16.** Chaque associé peut avoir accès aux comptes annuels au siège social de la SNC pendant les quinze jours précédents leur approbation.
- **Art. 17.** Chaque année, les associés voteront sur l'approbation des comptes de l'année précédente lors de leur assemblée.
- **Art. 18.** En cas de dissolution de la SNC pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera effectuée par les gérants ou toute autre personne nommée par les associés.

Lorsque la liquidation de la SNC est clôturée, les actifs résiduels de la SNC seront distribués aux associés proportionnellement à leur participation dans la SNC. Les pertes seront, le cas échéant, réparties de la même manière.

- **Art. 19.** Tout litige qui surviendrait lors de la liquidation de la SNC, entre les associés eux-mêmes ou entre le(s) gérant (s) et la SNC se règleront, pour autant que l'activité de la SNC soit concernée, par un arbitrage conformément avec la procédure civile.
- **Art. 20.** Dans les cas où un associé supporte des charges pour le compte de la SNC, cet associé peut recouvrir une partie de ces charges proportionnellement à ses intérêts dans la SNC.
 - Art. 21. Les associés seront solidairement et individuellement responsables, sans limitation.
- **Art. 22.** Les dispositions de la loi luxembourgeoise s'appliqueront pour tous les cas de figure non spécifiquement prévus par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débute au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les souscripteurs établissement et reconnaissent que chaque part a été totalement libérée par un apport en numéraire de cinq mille euros (5.000,- €) et par un apport en nature ayant une valeur de un million soixante-treize mille huit cents euros (1.073.800,- €), les preuves de ces apports ayant été fournies au soussigné notaire.

Les droits de propriété intellectuelle apportés par UITGEVERIJ BENTOTA B.V. à ODE INTERNATIONAL PUBLIS-HERS S.N.C. consistent en:

- la marque de commerce de ODE enregistrée eu Autriche;
- la marque de commerce de ODE enregistrée au Benelux;
- la marque de commerce de ODE enregistrée internationalement;
- la marque de commerce de ODE enregistrée aux Etats-Unis d'Amérique;
- le nom de domaine www.odemagazinerade.com, le nom de domaine www.ode.nl, le nom de domaine www.ode.net, et généralement tous autres droits détenus par UITGEVERIJ BENTOTA B.V. qui concernent la publication de ODE International Magazine, en ce incluant la page de couverture, le dessin, la mise en page, la typographie, la couleur, le style éditorial, la nature du contenu et tout ce qui précède y incluant les modifications.

Les droits de propriété intellectuelle sont évalués à un million soixante-treize mille huit cents euros (1.073.800,- €). Cette évaluation a été confirmée au notaire par un certificat du conseil de gérance de UITGEVERIJ BENTOTA B.V.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élève approximativement à 14.000,- €.

Assemblée Générale extraordinaire des associés

Immédiatement après la constitution de la SNC, les associés, dûment représentés, représentant la totalité du capital de la SNC, ont tenu une assemblée générale et ont unanimement pris les résolutions suivantes après avoir constaté qu'ils avaient été valablement convoqués et avaient connaissance de l'ordre du jour et après en avoir délibéré.

Première résolution

- 1. Le nombre de gérants est fixé à 1 (un)
- 2. M. Hans De Graaf, né le 19 avril, 1950 à Reeuwijk, aux Pays-Bas, employé de banque, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, est nommé gérant pour une période indéterminée. La SNC est liée en toutes circonstances, dans les limites de son objet social, par la seule signature de son gérant unique.

Deuxième résolution

Le siège social de la SNC est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 35, case 7. — Reçu 10.780 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007025005/212/365.

(070019158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Steady Finance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.407.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 19 décembre 2006

L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur et Administrateur-délégué Monsieur Claessens Alexander, n' 17 12 1951 a Wilrijk et résident administrativement 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg Démission à partir du 19 décembre 2006

L'Assemblée a décidé de nommer comme nouveau Administrateur et Administrateur-délégué:

Nomination à partir du 19 décembre 2006

Monsieur Tony Duthoo commercant, né a Wilrijk le 6 décembre 1976 résident administrativement 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Passport EF120496 (Belgique)

Nomination à partir du 19 décembre 2006 pour une durée indéterminée

La société est valablement engagée avec la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.

Luxembourg le 19 décembre 2006.

M. A. Claessens.

Référence de publication: 2007025102/781/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00948. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Doria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 445.000,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.723.

In the year two thousand and six on the twenty-fourth of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the partners of DORIA S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 112.723, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg on December 1, 2005, published in the Mémorial C number 577 of 20 March, 2006.

The Articles of Incorporation of said Company have been amended by a deed of M ^e Joseph Elvinger prenamed, dated 27 December 2005.

The meeting was presided by Mrs Arlette Siebenaler, employee in Mersch.

The chairman appointed as secretary Patrick Van Hees, employee in Mersch.

The meeting elected as scrutineer Annick Braquet, employee in Mersch.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.



- II.- It appears from the attendance list that all the seventeen thousand and eight hundred (17,800) shares representing the whole corporate capital of four hundred forty-five thousand Euro (EUR 445,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been informed before the meeting.
 - III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 185,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred forty-five thousand Euro (EUR 445,000.-) to six hundred thirty thousand Euro (EUR 630,000.-), by the creation and the issue of seven thousand four hundred (7,400) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total share premium of one million forty-six thousand one hundred two Euro and twelve cents (EUR 1,046,102.12).
 - 2) Subscription and payment in cash of the new shares by the existing partners of the Company.
 - 3) Amendment of Article 6 of the articles of incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

After the following was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 185,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred forty-five thousand Euro (EUR 445,000.-) to six hundred thirty thousand Euro (EUR 630,000.-), by the creation and the issue of seven thousand four hundred (7,400) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total share premium of one million forty-six thousand one hundred two Euro and twelve cents (EUR 1,046,102.12).

Subscription and Payment

The seven thousand four hundred (7,400) new shares are subscribed and fully paid-up as follows:

MSREF V LORENZO HOLDING S.à.r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 112.722, subscribes to four thousand eight hundred and ten (4,810) new shares together with an issue premium of six hundred seventy-nine thousand nine hundred sixty-six Euro and thirty eight cents (EUR 679,966.38) by a contribution in cash of an aggregate amount of eight hundred thousand two hundred sixteen Euro and thirty-eight cents (EUR 800,216.38).

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Negri 10, 20126, Milan, Italy subscribes to two thousand five hundred and ninety (2,590) new shares together with an issue premium of three hundred sixty-six thousand one hundred thirty-five Euro and seventy-four cents (EUR 366,135.74) by a contribution in cash of an aggregate amount of four hundred thirty thousand eight hundred eighty-five Euro and seventy-four cents (EUR 430,885.74).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

« Art. 6. The capital is set at six hundred thirty thousand Euro (EUR 630,000.-) divided into twenty-five thousand two hundred (25,200) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at fifteen thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société DORIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des



Sociétés sour le numéro B 112.723, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1 ^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 577 du 20 mars 2006.

Les Statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par-devant M ^e Joseph Elvinger prénommé en date du 27 décembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée à Mersch.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, employé privé à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée à Mersch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les dix-sept mille huit cents (17.800) parts sociales représentant la totalité de capital social de quatre cent quarante-cinq mille euros (EUR 445.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social d'un montant de cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 185.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-cinq mille euros (EUR 445.000,-) à six cent trente mille euros (EUR 630.000,-) par la création et l'émission de sept mille quatre cents (7.400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les même droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'une prime d'émission d'un montant total d'un million quarante-six mille cent deux euros et douze centimes (EUR 1.046.102,12).
 - 2) Souscription et libération des sept mille quatre cents (7.400) nouvelles parts sociales par les associés de la Société.
 - 3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 185.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-cinq mille euros (EUR 445.000,-) à six cent trente mille euros (EUR 630.000,-) par la création et l'émission de sept mille quatre cents (7.400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les même droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'une prime d'émission d'un montant total d'un million quarante-six mille cent deux euros et douze centimes (EUR 1.046.102,12).

Souscription et Paiement

Les sept mille quatre cents (7.400) nouvelles parts sociales sont souscrites et entièrement libérées comme suit:

- (A) MSREF V LORENZO HOLDING S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.722, souscrit à quatre mille huit cent dix (4.810) parts nouvelles avec une prime d'émission de six cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-six euros et trente-huit centimes (EUR 679.966,38), par un apport en numéraire d'un montant global de huit cent mille deux cent seize euros et trente-huit centimes (EUR 800.216,38); et
- (B) PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A, une société régis par les lois d'Italie, avec siège social à Via Negri 10, 20126, Milan, Italie souscrit à deux mille cinq cent quatre-vingt-dix (2.590) parts nouvelles avec une prime d'émission de trois cent soixante-six mille cent trente-cinq euros et soixante-quatorze centimes (EUR 366.135,74), par un apport en numéraire d'un montant global de quatre cent trente mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et soixante-quatorze centimes (EUR 430.885,74).

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Article 6 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

« Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de six cent trente mille euros (EUR 630.000,-) divisé en vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont évalués à quinze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2006, vol. 436, fol. 15, case 6. — Reçu 12.311,02 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2006. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025006/242/143.

(070018720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Axel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.136.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 17 août 2006

Aux termes de l'Assemblée, il a été décidé:

- de résilier le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir MONTBRUN REVISION S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-1528, 5, boulevard de la Foire Et de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes, avec effet immédiat, ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg L-1724, 35, boulevard du Prince Henri afin d'établir l'audit sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Annuelle devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007025180/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Delano Consulting, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pascatore.

R.C.S. Luxembourg B 123.949.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of January.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

THE MONTEFIORI GROUP, a company with registered office at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

here represented by Miss Nadine Hirtz, attorney-at-law, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on January 12, 2007.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



This appearing party, through his mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the law of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the Articles of Incorporation as from time to time amended.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The Company's object is to render consulting and administrative services on behalf of companies forming part of the group to which belongs the Company.

In particular, the company may render the following services: central organization, secretary's services, centralisation of the accountings and of the financial administration, data dealing, internal control functions, consolidation of accounts as well as any other services directly or indirectly linked to the above mentionned activities.

The Company's object is also, in Luxembourg as well as abroad, any industrial, commercial, financial, movable and immovable asset transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

- Art. 3. The company is incorporated under the name of DELANO CONSULTING.
- Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty-five thousand (25,000.-) euro (EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the company to third parties.

In case of more than one manager the company is validly bound by the joint signatures of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the managers).

Managers or third parties should be able to represent one or more other manager(s) at managers meetings.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.



In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet distributions

- **Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net annual profit of the company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

As far as permitted by law the Managers are authorized to distribute interim dividends.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the amended law of 10 August 1915 on commercial companies.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by THE MONTEFIORI GROUP, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand (25,000.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand nine hundred (1,900.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) Is appointed manager of the Company for an undefinite period:
- Mr Ernst Doczekal, management consultant, born on July 26, 1951, in Vienna, Austria, residing at Erdbrustgasse, 84, A-1160 Vienna.

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.



The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den sechzenten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

THE MONTEFIORI GROUP, eine Gesellschaft mit Sitz in 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxemburg,

hier vertreten durch Fraülein Nadine Hirtz, Anwältin, mit Berufsanschrift in 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 12. Januar 2007.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterfertigten Notar, dieser Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie vorgenannt, erklärte, eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und bat den unterfertigten Notar folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung und deren Abänderungsgesetze, das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung sowie durch die vorliegende Satzung.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Erbringen von beratungs und administrativen Dienstleistungen für Gesellschaften der Gruppe zu welcher die Gesellschaft gehört.

Insbesondere wird die Gesellschaft folgende Dienstleistungen erbringen: Zentralorganisation, Sekretariatsarbeiten, Zentralisierung der Konten und der Finanzverwaltung, Datenverarbeitung, interne Kontrollfunktionen, Konsolidierung der Konten sowie alle anderen Dienstleistungen welche sich direkt oder indirekt auf die vorgenannten Aktivitäten beziehen.

Zweck der Gesellschaft sind desweiteren, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässig geschaffenen Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

- Art. 3. Die Gesellschaft nimmt den Namen DELANO CONSULTING an.
- Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf fünfundzwanzigtausend (25.000,-) Euro, aufgeteilt in eintausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig (25,-) Euro.

Jedes Anteil gibt Anrecht an einem Teil der Aktiva und Gewinne der Gesellschaft im direkten Verhältnis der bestehenden Anteile.

Art. 7. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung wird, gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet und,



im Falle wo die Gesellschaft weiger als drei Geschäftsjahre zählt wird er bewertet aufgrund der Bilanz des letzten Geschäftsjahres oder jener der beiden letzten Geschäftsjahre.

Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Im Fall von mehr als einem Geschäftsführer, wird die Gesellschaft rechtskräftig verpflichtet durch die Unterschrift von zwei Geschäfsführem.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Geschäftsführer oder Drittpersonen können einen oder mehrere Geschäftsführer bei der Gesellschafterversammlung vertreten

Entscheidungen des Einzigen Gesellschafters. Gemeinsame Entscheidungen Zwischen Mehreren Gesellschaftern

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 und deren Abänderungsgesetze betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 11.** Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehen der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn.

Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent zugunsten der gesetzlichen Reserve abgezogen. Diese Zuteilungen sind solange obligatorisch bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt; sie müssen wieder aufgenommen werden wenn zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve angegriffen ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine aussergesetzliche Reserve gutgeschrieben wird.

Im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen können die Geschäftsführer Interimsdividende ausschütten.

Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet durch THE MONTEFIORI GROUP, vorgenannt.



Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von fünfundzwanzigtausend (25.000,-) Euro zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausendneunhundert (1.900,-) Euro.

Reschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Zum Geschäftsführer wird ernannt:
- Herr Ernst Doczekal, Untemehmensberater, geboren am 26. Juli 1951 in Wien, Österreich, wohnhaft Erdbrustgasse, 84, A-1160 Wien.

Die Gesellschaft wird rechtskräftig verpflichtet durch die Unterschrift des einzigen Geschäftsführers.

2) Der Gesellschaftssitz ist in L-2324 Luxemburg, 6, avenue Pescatore festgelegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Hirtz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 62, case 11. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007025358/230/254.

(070019385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Atalys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 103.525.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 décembre 2006 que:

Monsieur Marc Schlick, né le 21 novembre 1964 à Haguenau, demeurant à 65, route de Weitbruch F-67500 Haguenau a été nommé à l'unanimité, avec effet au 4 décembre 2006 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2007, gérant administratif de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007025101/7010/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07248. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.



TCL Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 2.380.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.125.

Extrait (traduction) des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 27 novembre 2006

Il a été décidé que:

- 1. Les mandats de Messieurs Edward S. Nekritz, Walter C. Rakowich, Scott Pryce, Peter Cassells et de ProLogis SERVICES S.à.r.l ont été renouvelés par les actionnaires ordinaires pour une durée illimitée avec effet de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 juin 2006 approuvant les comptes au 31 décembre 2004.
- 2. Le mandat de KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme commissaire aux comptes a été renouvelé par les actionnaires ordinaires avec effet du l'Assemblée Générale Annuelle du 15 juin, 2006 approuvant les comptes au 31 décembre 2004 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ProLoogis SERVICES S.à.r.l.

Par ProLogis DIRECTORSHIP S.à.r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007025105/1127/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Eterna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.846.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

ETERNA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025202/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Genpact International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.549.

Extrait des résolutions des associés de la Société prises le 22 décembre 2006

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises le 22 décembre 2006, que les mandats de gérants de la Société de Messieurs Keith Sherin et Charles Alexander ont pris fin avec effet immédiat.

En outre, M. Gary Reiner, né le 17 juillet 1954 à New York, résidant au 86, Coleytown Road à Westport aux Etats-Unis d'Amérique et M. Llooyd Goerge Trotter, né le 9 avril 1945 à Cleveland en Ohio aux Etats-Unis d'Amérique, résidant actuellement au 13 Farmham Way à Farmington, dans le Connecticut aux Etats-Unis d'Amérique, sont nommés en tant que gérants de la Société à compter du 22 décembre 2006 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait Signature Un Mandataire

Référence de publication: 2007025120/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Pinnacle Founders Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.483.

Le présent rectificatif est établi afin de porter à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés-Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que le nom du gérant INVESTMENT LUXCO S.A R.L. est désormais le suivant:

KARIAN S.À R.L., dont le siège social se situe au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

Signature.

Référence de publication: 2007025106/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

SBRE Capmark Holdco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.954.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée SBRE CAPAMRK HOLDCO S.A R.L., ciaprès désignée comme la «Société»

Les deux gérants B de la Société, NEW LUXCO S.à r.l. et INVESTMENT LUXCO S.à r.l., ont changé respectivement de noms en DOMELS S.à r.l. et KARIAN S.à r.l. par Assemblée Générale Extraordinaire notariée en date du 22 janvier 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007025107/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

4BQ for Business Quality, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 102.103.

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Benoît Claisse, employé privé, demeurant à B-6780 Hondelange, rue des Rochers, 16, détenteur de deux cent cinquante (250) parts sociales.
- 2.- Monsieur Michel Haas, employé privé, demeurant à B-6780 Longeau, rue Champêtre, 14, détenteur de deux cent cinquante (250) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée MBC-IT-SOLU-TIONS, S.à r.l. avec siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 102.103, constituée



suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 15 juillet 2004, publié au Mémorial C, numéro 1039 du 16 octobre 2004,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Cession de parts sociales

Monsieur Benoît Claisse, comparant sub 1.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détient dans la prédite société MBC-IT-SOLUTIONS, S. à r.l., à Monsieur Michel Haas, comparant sub 2.-, qui accepte, moyennant le prix d'un euro (EUR 1,-) symbolique, montant que Monsieur Benoît Claisse reconnaît avoir reçu de Monsieur Michel Haas, dès avant la signature des présentes et hors présence du notaire instrumentant, ce dont titre et quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Après la prédite cession, toutes les parts sociales appartiennent à Monsieur Michel Haas, préqualifié.

II.- Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Michel Haas, préqualifié, seul associé de la société MBC-IT-SOLUTIONS, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, à L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

Suite à ce transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. (première phrase). Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de MBC-IT-SOLUTIONS, S.à r.l. en 4BQ FOR BUSINESS QUALITY, S.à r.l.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 1 er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 1 er. La société prend la dénomination de 4BQ FOR BUSINESS QUALITY, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de matériel ainsi que la prestation de services informatiques tels que l'installation, le raccordement et l'entretien de toutes sortes de matériel électronique de bureau et autres équipements informatiques ou de télécommunication terminal et en général toute activité d'achat et de vente de matériels ou de logiciels de la branche informatique.

En outre, l'objet porte sur la collecte, le remplissage, la redistribution et le recyclage de cartouches pour imprimantes de toutes sortes.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.»

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la prédite société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de répartir désormais comme suit les mandats de gérants:

a) Pour le volet «informatique» de l'objet social, Monsieur Benoît Claisse, préqualifié, est confirmé en tant que gérant technique et Monsieur Michel Haas, préqualifié, est confirmé en tant que gérant administratif.

En ce qui concerne le volet «informatique» de l'objet social, la société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant technique pour le prédit volet, à savoir Monsieur Benoît Claisse, préqualifié, et du gérant administratif pour le prédit volet, à savoir Monsieur Michel Haas, préqualifié.

b) Pour le volet «commerce» de l'objet social, Monsieur Michel Haas, préqualifié, est nommé gérant, avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Frais Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (EUR 850,-).



Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Claisse, M. Haas, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 janvier 2007, vol. 437, fol. 47, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1 er février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007025348/236/77.

(070019885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Freedomland - ITN Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.931.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

FREEDOMLAND - ITN INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025249/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Gabrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.840.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

GABRIFIN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025251/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

GSCP 2000 Eurovision Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.805.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the participants of GSCP 2000 EUROVISION HOLDING S.à r.l., having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand Rue, incorporated by deed of the undersigned notary on November 29, 2004, published in the Mémorial C, number 246 of March 18, 2005, and the articles of association of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on November 23, 2006, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The meeting is opened and presided by Mrs Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg,



who appoints as secretary of the meeting Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marie-Claude Frank, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Decrease of the corporate capital of the Company for an aggregate amount of two hundred and seventy-four thousand three hundred Euros (274,300.- €) so as to bring the capital from nine hundred and nineteen thousand twenty-five Euros (919,025.- €) to six hundred and forty-four thousand seven hundred and twenty-five Euros (644,725.- €) by way of cancellation of ten thousand nine hundred and seventy-two (10,972) parts of the Company and with a view to pay the amount of two hundred and seventy-four thousand three hundred Euros (274,300.- €) pro-rata to the existing Company's participants as follows:

		Value of
	Number	parts to be
	and parts	cancelled
		(EUR)
GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P	6,236	155,900
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P	2,268	56,700
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG	256	6, 4 00
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P	1,993	49,825
GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P	219	5, 4 75

- 2. Subsequent amendment of article 7 the Company's articles of association so as to read:
- « Art. 7. The Company has a corporate capital of forty four thousand seven hundred and twenty-five Euros (644,725.-€) divided into twenty-five thousand seven hundred any eighty-nine (25,789) parts of twenty five Euros (25.-€) each.»
- II) The participants present or represented, the proxies of the participants represented and the number of their parts are shown on an attendance list, this attendance list, having been signed by the participants present, the proxy-holders representing participants, the members of the office of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented participants, after having been initialled ne varietur by the proxy-holders of the represented participants and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

- III) It appears from the attendance list, that all thirty six thousand seven hundred and sixty-one (36,761) parts of twenty-five Euros (25.- \in) each representing the whole corporate capital of nine hundred and nineteen thousand twenty-five Euros (919,025.- \in) are represented at the present extraordinary general meeting.
- IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the participants have been preliminary advised.

First resolution

The general meeting decides to reduce the corporate capital of the Company by an aggregate amount of two hundred and seventy four thousand three hundred Euros $(274,300.- \in)$ so as to bring the capital from nine hundred and nineteen thousand twenty-five Euros $(919,025.- \in)$ to six hundred and forty-four thousand seven hundred and twenty-five Euros $(644,725.- \in)$ by way of cancellation of ten thousand nine hundred and seventy-two (10,972) parts of the Company as follows:

		Value of
	Number	parts to be
	and parts	cancelled
		(EUR)
GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P	6,236	155,900
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P	2,268	56,700
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG	256	6,400
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P	1,993	49,825
GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P	219	5, 4 75

The capital decrease amount of two hundred and seventy four thousand three hundred Euros (274,300.- €) due by the Company pro-rata to the existing Company's participants shall be set off against the outstanding loan receivables owed by the participants to the Company as of December 13, 2006.



Second resolution

The general meeting decides to amend subsequently article 7 of the articles of association of the Company so as to read:

« **Art. 7.** The Company has a corporate capital of forty-four thousand seven hundred and twenty-five Euros (644,725.-€) divided into twenty-five thousand seven hundred any eighty-nine (25,789) parts of twenty-five Euros (25.-€) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand five hundred Euros (1,500.- €).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the general meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same general meeting and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt-huit du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de GSCP 2000 EUROVISION HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 246 du 18 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claude Frank, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Claude Frank, précitée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant total de deux cent soixante-quatorze mille trois cent euros (EUR 274.300,-) de sorte à ramener le capital de neuf cent dix-neuf mille et vingt-cinq euros (EUR 919.025,-) à six cent quarante-quatre mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 644.725,-) par annulation de dix mille neuf cent et soixante-douze (10.972) parts sociales de la Société et aux fins de payer le montant de deux cent soixante quatorze mille trois cent euros (EUR 274.300,-) proportionnellement aux associés actuels de la Société comme suit:

		Valeur des
	Nombre de parts socia-	
	parts	les annu-
		lées (EUR)
GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P	. 6.236	155.900,-
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P	. 2.268	56.700,-
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG	. 256	6.400,-
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P	. 1.993	49.825,-
GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P	. 219	5.475,-

- 2. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société comme suit:
- « **Art. 7.** La Société a un capital social de six cent quarante quatre mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 644.725,-) représenté par vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (25.789) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»
- II) Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires des associés représentés et le notaire instrumentaire.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les trente six mille sept cent soixante et une (36.761) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune représentatives de l'intégralité du capital social de neuf



cent dix-neuf mille et vingt-cinq euros (EUR 919.025,-) sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire

IV) L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital de la Société d'un montant total de deux cent soixante-quatorze mille trois cents euros (EUR 274.300,-) de sorte à ramener le capital de neuf cent dix-neuf mille et vingt-cinq euros (EUR 919.025,-) à six cent quarante-quatre mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 644.725,-) par annulation de dix mille neuf cent et soixante-douze (10.972) parts sociales de la Société comme suit:

		Valeur des
	Nombre de parts socia-	
	parts (EUR)	les à annu-
		ler (EUR)
GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P	. 6.236	155.900,-
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P	. 2.268	56.700,-
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG	. 256	6.400,-
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P	. 1.993	49.825,-
GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P	. 219	5.475,-

Le montant de la réduction de capital de deux cent soixante quatorze mille trois cents euros (EUR 274.300,-) payable par la Société proportionnellement aux participants existants de la Société sera compensé avec les dettes de prêt des participants vis-à-vis de la Société en date du 13 décembre 2006.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier par conséquent l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7.** La Société a un capital social de six cent quarante-quatre mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 644.725,-) représenté par vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (25.789) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande de l'Assemblée Générale, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même assemblée générale et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-C. Frank, S. Mathot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 21, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007025289/202/164.

(070018818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Erco Investissements S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.886.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- 1. l'Etude d'Avocats Stephan Le Gouëff, domiciliataire de la Société ERCO INVESTISSEMENTS S.A., Luxembourg, a dénoncé le siège de la société avec effet au 31 décembre 2006.
 - 2. le Conseil d'Administration composé des administrateurs suivants:

Mme Sabine Perrier, employée privée, née le 22 avril 1959 à Thionville, France, demeurant à F-57100 Thionville, 5, chemin du Colombier;

- SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION
- M. Stephan Le Goueff, avocat, né le 14 décembre 1958 à Montréal, Canada, demeurant à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse et
- M. Philippe Sautreaux, consultant, né le 18 janvier 1962 à Besançon, France, demeurant à F-57100 Thionville, 5, Chemin du Colombier
 - a démissionné avec effet au 31 décembre 2006 et que
- 3. FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l., R.C.S Luxembourg, B N ° 58.155, 134, route d'Arlon, B.P. 18, L-8001 Strassen, a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes, avec effet au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007025254/1053/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00284. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Oeste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.283.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires et du Conseil d'Administration tous deux datés du 12 janvier 2007

- 1) Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 ^{er} , à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 2) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, et Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, ayant leur domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par leur seule signature quant à cette gestion.
 - 3) Monsieur André Wilwert, pré-nommé, a été renommé président du Conseil d'Administration.
- 4) Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, dont le mandat n'a pas été renouvelé.
 - 5) Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué.
- Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué.
- Monsieur Eric Magrini, conseil, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour OESTE INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025258/29/38.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.



MSEOF Bayerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.761.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 112.897.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

MSEOF FINANCE, S.à.r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 94.618 and having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one proxy given in December 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of MSEOF BAYERSTRASSE S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, number 112.897, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated December 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 571 dated March 18, 2006 and which articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 2, 2006, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1474, dated August 1 st, 2006.
- II. The Company's share capital is set at five million seven hundred sixty-one thousand five hundred Euro (EUR 5,761,500.-) represented by two hundred thirty thousand four hundred sixty (230,460) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one million four hundred thousand Euro (EUR 1,400,000.-) to raise it from its present amount of five million seven hundred sixty-one thousand five hundred Euro (EUR 5,761,500.-) to seven million one hundred sixty-one thousand five hundred Euro (EUR 7,161,500.-) by creation and issue of fifty-six thousand (56,000) new shares (the «New Shares»).

Subscription - Payment

MSEOF FINANCE, S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to and fully pay the fifty-six thousand (56,000) new shares in the amount of one million four hundred thousand Euro (EUR 1,400,000.-) by conversion of a receivable in the same amount held by MSEOF FINANCE, S.à r.l. towards the Company by virtue of an interest free loan granted dated on December 22, 2006.

- IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- « Art. 6. The share capital is set at seven million one hundred sixty-one thousand five hundred Euro (EUR 7,161,500.-) represented two hundred eighty-six thousand four hundred sixty (286,460) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately eighteen thousand.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.



A comparu:

MSEOF FINANCE, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 94.618 ayant son siège au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Ici représentée par Monsieur Nicolas Cuisset ,employé, ayant adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée en décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MSEOF BAYERSTRASSE S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.897, constituée suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 571 en date du 18 mars 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mai 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1474 en date du 1 er août 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions sept cent soixante et un mille cinq cents Euros (EUR 5.761.500,-) divisé en deux cent trente mille quatre cent soixante (230.460) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million quatre cent mille Euro (EUR 1.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions sept cent soixante et un mille cinq cents Euros (EUR 5.761.500,-) à sept millions cent soixante et un mille cinq cents Euros (EUR 7.161.500,-) par la création et l'émission de cinquante-six mille (56.000) parts sociales nouvelles (les «Nouvelles Parts») d'une valeur nominale de vingtcinq Euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

MSEOF FINANCE, S.à r.l., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux cinquante-six mille (56.000) nouvelles parts sociales pour un montant de un million quatre cent mille Euro (EUR 1.400.000,-) par un apport en nature d'un même montant consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société en vertu des termes et conditions d'un contrat de prêt sans intérêt conclu entre la Société et MSEOF FINANCE, S.à r.l. en date du 22 décembre 2006.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept millions cent soixante et un mille cinq cents Euros (EUR 7.161.500,-) représenté par deux cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante (286.460) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix-huit mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 44, case 5. — Reçu 14.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007025301/211/108.

(070019032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.



2D Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.464.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que:

- 1) La société MCA GROUP S.àr.l. dénonce avec effet immédiat le siège social fixé à 156 route de Luxembourg, L-4973 Dippach de la société 2D HOLDING S.A.
- 2) Les sociétés NERO OVERSEAS INC. et MAY & WILSON INC. ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur.
 - 3) La société MCA GROUP S.àr.l. a démissionné avec effet immédiat de son mandat de Commissaire aux comptes. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dippach, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007025231/1060/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Les Trois Effe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 56.096.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

LES TROIS EFFE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025227/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Delfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 117.420.

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Leonardo Del Vecchio, company manager, residing at Apt 1003, 199 Knightsbridge, London SW7 1HR, (the Usufruct Holder),

here represented by Ms Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 7. 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- the Company has a share capital of five hundred twenty million nine hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty euro (EUR 520,929,950.-) represented by twenty million thirty-seven thousand one hundred ninety-eight (20,037,198) ordinary shares and eight hundred thousand (800,000) Class A preferred equity stock certificate shares, with a par value of EUR 25.-;
- the Usufruct Holder is the full owner of three hundred thirty-five thousand twenty-two (335,022) ordinary shares and thirteen thousand three hundred seventy-six (13,376) Class A preferred equity stock certificate shares of the Com-



pany and has a right of usufruct on all of the remaining shares of the Company i.e. nineteen million seven hundred two thousand one hundred seventy-six (19,702,176) ordinary shares and seven hundred eighty-six thousand six hundred twenty-four (786,624) Class A preferred equity stock certificate shares, and therefore, is entitled to exercise any voting rights attached thereto.

- The Company has been transferred to Luxembourg by a deed of the undersigned notary on June 29, 2006 (the Deed), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1634 dated August 29, 2006. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on July 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2007 of October 26, 2006.

Now, therefore, the appearing party, acting through his proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Usufruct Holder, representing all the share capital of the Company, decides to change the accounting year of the Company as to have it end on December 31, 2006 and subsequently have an accounting year starting on January 1 of each year and ending on December 31 of each year.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Usufruct Holder decides to amend article 16.1. of the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

«16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Partnership incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 900.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Leonardo Del Vecchio, administrateur de société, résidant Apt 1003, 199 Knightsbridge, Londres SW7 1HR, (L'Usufruitier),

ici représenté par Katarzyna Kuszewska, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le7 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le capital social s'élève à cinq cent vingt millions neuf cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 520.929.950,-), représenté par vingt millions trente-sept mille cent quatre-vingt-dix-huit (20.037.198) parts sociales ordinaires et huit cent mille (800.000) certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A;
- L'Usufruitier est le propriétaire légal de trois cent trente-cinq mille vingt-deux (335.022) parts sociales ordinaires et treize mille trois cent soixante-seize (13.376) certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A, et a un droit d'usufruit sur toutes les parts sociales restant de la Société, c'est-à-dire dix-neuf millions sept cent deux mille cent soixante et onze (19.702.176) parts sociales ordinaires et sept cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-quatre (786,624) certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A et exerce ainsi les droits de vote attachés à ceux-ci.
- la Société a été transférée à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1634 de 29 août 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2007 du 26 octobre 2006.



La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Usufruitier, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci prenne fin le 31 décembre 2006 et ainsi que l'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Usufruitier décide de modifier l'article 16.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«16.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ EUR 900,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Kuszewska, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 décembre 2006, vol. 440, fol. 22, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2006. Signature.

Référence de publication: 2007025314/242/100.

(070019166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Pro Wert Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 79.409.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 17. Januar 2007

Wie sich aus der Anwesenheitsliste dieser Hauptversammlung ergibt, hat die Gesellschaft derzeit einen einzigen Aktionär. Es wird daher von der in Artikel 51 des Gesetzes vom 10. August 1915 festgelegten Möglichkeit Gebrauch gemacht, den Verwaltungsrat auf ein einziges Mitglied zu reduzieren. Herr Dr. Marcel Wunderli wird von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum heutigen Tag abberufen. Der Rücktritt der Gesellschaft EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A. vom 19. Oktober 2006 wird angenommen. Herr Hartwig Roth, geboren am 7. März 1957 in D-Völklingen, ist somit einziges verbleibendes Verwaltungsratsmitglied. Es wird festgestellt, dass sich die berufliche Anschrift von Herrn Roth nunmehr in D-66117 Saarbrücken, Untertürkheimer Straße 23 befindet. Das Mandat von Herrn Roth wird bis zur ordentlichen Hauptversammlung verlängert, die im Jahr 2013 stattfindet.

Die Gesellschaft EUROPEAN AUDIT, société à responsabilité limitée mit Sitz in L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, R.C.S. Luxemburg B 50.956, wird zum Rechnungskommissar ernannt. Das Mandat von EUROPEAN AUDIT endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2013 stattfindet.

Es wird festgestellt, dass sich der Sitz der Gesellschaft wieder in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen befindet.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2007025179/607/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08754. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck